



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**02.11.2022 Bulletin 2022/44**

(21) Numéro de dépôt: **22170754.0**

(22) Date de dépôt: **29.04.2022**

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):  
**A47D 11/00** (2006.01) **A47D 13/00** (2006.01)  
**A47B 47/00** (2006.01) **A47B 87/00** (2006.01)  
**A47B 87/02** (2006.01)

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):  
**A47D 11/00; A47B 47/0091; A47B 87/0207;**  
**A47D 13/00**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB**  
**GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO**  
**PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**BA ME**  
Etats de validation désignés:  
**KH MA MD TN**

(30) Priorité: **30.04.2021 FR 2104561**

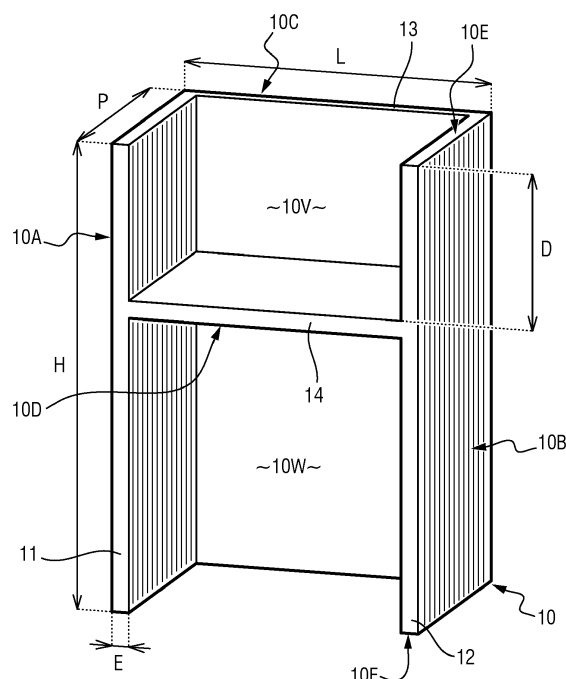
(71) Demandeur: **Saubot, Pierre**  
**75016 Paris (FR)**

(72) Inventeur: **Saubot, Pierre**  
**75016 Paris (FR)**

(74) Mandataire: **Lavoix**  
**62, rue de Bonnel**  
**69448 Lyon Cedex 03 (FR)**

(54) **MEUBLE, NOTAMMENT POUR ENFANT, AINSI QU'ENSEMBLE MOBILIER CORRESPONDANT**

(57) Ce meuble (10) définit une enveloppe parallélépipédique rectangle dont la hauteur H, la largeur L et la profondeur P sont telles que  $L=2/3 H$  et  $P=1/2 H$ . Le meuble comporte des première, deuxième et troisième parois planes (11, 12, 13) qui ferment respectivement des premier et deuxième côtés (10A, 10B) parallèles de l'enveloppe, qui sont opposés l'un à l'autre suivant la largeur, et un troisième côté (10C) de l'enveloppe, qui est parallèle et opposé suivant la profondeur à un quatrième côté (10D) de l'enveloppe. Le meuble comporte également une quatrième paroi plane (14) parallèle à des cinquième et sixième côtés (10E, 10F) parallèles de l'enveloppe, qui sont opposés l'un à l'autre suivant la hauteur. La quatrième paroi est écartée du cinquième côté avec une distance D telle que  $D=H-L$ , s'étend de la première paroi à la deuxième paroi suivant la largeur, et s'étend de la troisième paroi au quatrième côté suivant la profondeur. Les quatrième, cinquième et sixième côtés sont ouverts. Des enfants peuvent manipuler plusieurs exemplaires du meuble à la façon de modules pour les accoler et construire ainsi à leur gré différents agencements d'un ensemble mobilier, ce qui stimule leur développement psychomoteur.



**FIG.1**

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un meuble, notamment pour enfant. Elle concerne également un ensemble mobilier, notamment pour enfant, comprenant plusieurs de ces meubles.

**[0002]** Lorsque les enfants atteignent l'âge d'environ trois ans et ont développé leurs premières capacités motrices les rendant totalement autonomes pour la marche, ils apprécient les jeux physiques, qui leur permettent d'exercer et de développer leur motricité générale, tout en ayant besoin d'activités diversifiées complémentaires pour leur bon développement psychomoteur, telles que des activités manuelles, éducatives, artistiques, etc. A cet effet, il existe de multiples dispositifs spécifiques qui sont destinés aux enfants, notamment des dispositifs de jeu.

**[0003]** Par ailleurs, dans le domaine du mobilier, il existe des meubles destinés aux enfants, qui, au-delà de leur esthétisme spécifique, ne sont généralement que des versions à plus petite échelle de meubles courants pour les adultes. On peut citer par exemple les chaises pour enfants, les lits pour enfants, etc. Ainsi, le mobilier pour enfant, qui peut être relativement onéreux, est traditionnellement étranger aux considérations relatives au développement psychomoteur des enfants.

**[0004]** Dans le domaine du mobilier courant, EP 2 625 968 divulgue un meuble comportant une paroi de fond, une paroi latérale gauche, une paroi latérale droite et une paroi intermédiaire : la paroi intermédiaire, qui est préférentiellement carrée, peut être située à un niveau différent de celui correspondant à la moitié de la hauteur du meuble, sans plus de précision. De son côté, DE 20 2013 011496 divulgue, lui aussi, un meuble comportant une paroi latérale gauche, une paroi latérale droite, une paroi de fond et une paroi intermédiaire : ces quatre parois sont carrées, si bien que le meuble présente une forme cubique, étant remarqué que la paroi intermédiaire est préférentiellement disposée à mi-hauteur du meuble. De même, DD 96 395 divulgue, lui aussi, un meuble cubique dont la hauteur, la largeur et la profondeur sont égales les unes aux autres. De plus, les divers documents mentionnés ci-dessus sont étrangers à toute considération en lien avec le développement psychomoteur et la pédagogie des enfants.

**[0005]** Le but de la présente invention est de proposer un nouveau meuble qui, tout en étant simple, pratique et économique, permet de stimuler le développement psychomoteur des enfants.

**[0006]** A cet effet, l'invention a pour objet un meuble, notamment pour enfant, tel que défini à la revendication 1.

**[0007]** L'invention a également pour objet un ensemble mobilier, notamment pour enfant, tel que défini à la revendication 4.

**[0008]** Une des idées à la base de l'invention est de proposer un meuble qui, à la fois, présente une structure ayant une forme simple et des proportions relatives spé-

cifiques, et est conçu en tant que meuble à assembler par accollement à un ou plusieurs autres meubles identiques afin de disposer d'un ensemble mobilier qui est modulaire selon de multiples configurations possibles.

5 Pour ce faire, le meuble conforme à l'invention présente une géométrie extérieure, c'est-à-dire une enveloppe, en forme de parallélépipède rectangle, dont la largeur et la profondeur valent respectivement les deux tiers et la moitié de la hauteur, et dont trois des côtés sont ouverts, à savoir ses deux côtés terminaux séparés par sa hauteur et l'un de ses deux côtés frontaux séparés par sa profondeur, tandis que ses trois autres côtés, que sont son autre côté frontal et ses deux côtés latéraux séparés par sa largeur, sont fermés par des parois planes respectives. De plus, le meuble comporte une quatrième paroi plane, qui s'étend perpendiculairement aux trois autres parois planes et qui est située, vis-à-vis de l'un des côtés terminaux de cette dernière, à une distance égale à la différence entre la hauteur et la largeur de l'enveloppe précitée. En jouant sur la valeur de la hauteur de l'enveloppe, on peut décliner le meuble en de multiples tailles possibles ; en particulier, en prévoyant que la hauteur de l'enveloppe vaut une cinquantaine de centimètres environ, le meuble est particulièrement adapté aux enfants. Dans tous les cas, la structure du meuble est simple, robuste et économique, puisque basée sur l'assemblage fixe des quatre parois planes précitées. Individuellement, le meuble conforme à l'invention peut notamment servir de chaise ou de siège, sa quatrième paroi formant une assise dont l'écartement vis-à-vis du sol peut être passé entre la valeur d'un tiers de la hauteur de son enveloppe et la valeur de deux tiers de cette hauteur, en inversant l'orientation de la hauteur par rapport au sol. Deux ou davantage d'exemplaires de ce meuble sont assemblables par accollement deux à deux selon diverses configurations pour former l'ensemble mobilier conforme à l'invention. En particulier, les enfants peuvent facilement manipuler les meubles de cet ensemble mobilier à la façon de modules pour les accoler et construire ainsi à leur gré différents agencements de l'ensemble mobilier, ce qui stimule leur développement psychomoteur, au travers d'à la fois les gestes qu'ils mettent en oeuvre pour modifier et ajuster le positionnement des meubles entre eux et vis-à-vis du sol, les activités physiques et intellectuelles qu'ils réalisent en jouant avec l'ensemble mobilier dans une configuration donnée, et l'imagination qu'ils déploient pour trouver de nouvelles configurations, pour définir des règles de jeu et pour s'inventer un univers de divertissement.

50 **[0009]** Des caractéristiques additionnelles avantageuses du meuble et de l'ensemble mobilier conformes à l'invention sont spécifiées aux autres revendications.

**[0010]** L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins sur lesquels :

[Fig. 1] la figure 1 est une vue en perspective d'un

meuble conforme à l'invention ;

[Fig. 2] la figure 2 est une vue similaire à la figure 1, illustrant le meuble dans un positionnement différent de celui illustré à la figure 1 ;

[Fig. 3] la figure 3 est une vue en perspective d'une pièce de liaison appartenant à un ensemble mobilier conforme à l'invention ;

[Fig. 4] la figure 4 est une vue en perspective d'un ensemble mobilier conforme à l'invention, selon une première configuration d'agencement ; et

[Fig. 5], [Fig. 6], [Fig. 7] et [Fig. 8] les figures 5, 6, 7 et 8 sont des vues similaires à la figure 4, illustrant respectivement des configurations d'agencement qui sont différentes les unes des autres.

**[0011]** Sur les figures 1 et 2 est représenté un meuble 10 pour enfant.

**[0012]** Comme bien visible sur les figures 1 et 2, le meuble 10 définit une enveloppe, c'est-à-dire un volume géométrique de recouvrement, qui est parallélépipédique rectangle. Par définition, l'enveloppe du meuble 10 présente ainsi trois dimensions orthonormées, à savoir une hauteur H, une largeur L et une profondeur P.

**[0013]** Selon l'invention, la hauteur H, la largeur L et la profondeur P sont liées par les relations suivantes :

$$[\text{Math 1}] L = \frac{2}{3} H, \text{ et}$$

$$[\text{Math 2}] P = \frac{1}{2} H.$$

**[0014]** En pratique, les deux relations ci-dessus sont vérifiées à une tolérance près, qui est typiquement de 1%, voire de 5%, voire de 10%.

**[0015]** Egalement par définition d'un parallélépipède rectangle, l'enveloppe du meuble 10 présente six côtés, à savoir :

- deux côtés latéraux 10A et 10B qui sont opposés l'un à l'autre suivant la largeur de l'enveloppe,
- deux côtés frontaux 10C et 10D qui sont opposés l'un à l'autre suivant la profondeur de l'enveloppe, et
- deux côtés terminaux 10E et 10F qui sont opposés l'un à l'autre suivant la hauteur de l'enveloppe.

**[0016]** Comme bien visible sur les figures 1 et 2, le côté frontal 10D et les côtés terminaux 10E et 10F de l'enveloppe du meuble 10 sont ouverts. A travers ces côtés 10D, 10E et 10F, l'intérieur et l'extérieur de l'enveloppe peuvent donc communiquer librement l'un avec l'autre. Les trois autres côtés de l'enveloppe, c'est-à-dire les côtés latéraux 10A et 10B et le côté frontal 10C, sont fermés par des parois planes respectives du meuble 10, qui séparent ainsi matériellement l'intérieur et l'extérieur de l'enveloppe sur ses côtés 10A, 10B et 10C. Ces trois

parois planes sont référencées 11 pour la paroi qui ferme le côté latéral 10A, 12 pour la paroi qui ferme le côté latéral 10B, et 13 pour la paroi qui ferme le côté frontal 10C.

**[0017]** En plus des parois planes 11, 12 et 13, le meuble 10 comporte une paroi plane 14 qui, comme bien visible sur les figures 1 et 2, est parallèle aux côtés terminaux 10E et 10F de l'enveloppe et qui est située entre ces côtés terminaux, en étant écartée du côté terminal 10E d'une distance D. Cette distance D est liée à la hauteur H par la relation :

$$[\text{Math 3}] D = H - L.$$

15

**[0018]** En pratique, la relation ci-dessus est vérifiée à une tolérance près, qui est typiquement de 1%, voire de 5%, voire de 10%.

**[0019]** Ainsi, la paroi plane 14 est perpendiculaire aux parois planes 11, 12 et 13. La paroi plane 14 s'étend sur toute la largeur et toute la profondeur de l'enveloppe du meuble 10. Cela revient à dire que, suivant la largeur de l'enveloppe, la paroi plane 14 s'étend de la paroi plane 11 à la paroi plane 12 et que, suivant la profondeur de l'enveloppe, la paroi plane 14 s'étend de la paroi plane 13 au côté frontal 10D de l'enveloppe. La paroi plane 14 subdivise ainsi le volume interne du meuble 10 en deux sous-volumes, à savoir un sous-volume 10V, qui est adjacent au côté terminal 10E de l'enveloppe du meuble 10, et un sous-volume 10W qui est adjacent au côté terminal 10F. On comprend que le sous-volume 10W est environ deux fois plus grand que le sous-volume 10V. Les sous-volumes 10V et 10W sont totalement séparés l'un de l'autre par la paroi plane 14, sans communication l'un avec l'autre à l'intérieur de l'enveloppe du meuble 10.

**[0020]** A l'état assemblé du meuble 10, les parois planes 11 à 14 sont solidarisées les unes aux autres, et ce par tout moyen approprié, non limitatif de l'invention. De même, le ou les matériaux constitutifs des parois planes 11 à 14 ne sont pas limitatifs. Dans tous les cas, les parois planes 11 à 14 confèrent au meuble 10 une grande robustesse structurelle, ainsi qu'une grande stabilité dans le sens où elles permettent que le meuble 10 repose de manière stable sur le sol sur n'importe lequel des six côtés 10A à 10F de son enveloppe.

**[0021]** Suivant un dimensionnement préférentiel, qui participe à la robustesse et à la maniabilité du meuble 10, les parois planes 11 à 14 présentent sensiblement une même épaisseur E qui est liée à la hauteur H par la relation :

$$[\text{Math 4}] 0,02H \leq E \leq 0,06H.$$

**[0022]** Dans les formes de réalisation les plus générales du meuble 10, la hauteur H n'est pas limitée à une valeur précise, mais, au contraire, peut être choisie dans une large plage de valeurs permettant de décliner la taille

du meuble 10 de manière correspondante. Ceci étant, à titre préférentiel, la valeur de la hauteur H est avantageusement comprise entre 49 et 59 cm : cette plage préférentielle permet d'adapter spécifiquement la taille du meuble 10 aux enfants, en leur permettant d'utiliser facilement le meuble 10 pour leurs activités, notamment leurs activités de jeux au sens large.

**[0023]** Considéré isolément, le meuble 10 peut être utilisé en tant que chaise, en se servant de la paroi plane 14 comme assise et, le cas échéant, en se servant de la paroi plane 13 comme dossier. Pour ce faire, le meuble 10 est utilisé en faisant s'étendre sa hauteur H à la verticale, comme sur les figures 1 et 2, la paroi plane 14 s'étendant alors à l'horizontale. Selon l'orientation du meuble 10 par rapport au sol, la paroi plane 14 peut occuper deux positionnements possibles par rapport au sol, à savoir un premier positionnement dans lequel la paroi plane 14 est distante du sol avec une valeur égale à deux tiers de la hauteur H, comme sur la figure 1, et un second positionnement dans lequel la paroi plane 14 est distante du sol avec une valeur égale à un tiers de la hauteur H, comme sur la figure 2. Ainsi, selon que le meuble 10 sert de chaise à un enfant grand ou petit, l'orientation du meuble 10 par rapport au sol est modifiable entre les deux positionnements.

**[0024]** Par ailleurs, le meuble 10 est conçu pour être uni avec, autrement dit assemblé à un ou plusieurs autres meubles identiques pour former un ensemble mobilier, comme illustré sur les figures 4 à 8 relatives à cinq configurations d'agencement différentes pour l'ensemble mobilier. Sur les figures 4 à 8, le ou les autres meubles, qui sont individuellement identiques au meuble 10 et qui sont assemblés à ce dernier, sont respectivement référencés 20, 30 et 40 et leurs côtés et parois planes portent les mêmes références que les côtés 10A à 10F et parois planes 11 à 14 du meuble 10, en étant augmentées de dix en dix. Dans chacune des différentes configurations d'agencement, les meubles 10 et 20, ainsi que, le cas échéant, 30 et 40, sont accolés les uns aux autres, dans le sens où l'un des côtés de l'enveloppe de chacun des meubles est agencé parallèlement contre l'un des côtés de l'enveloppe d'un des autres meubles. Cet assemblage par accolement des meubles 10 et 20, ainsi que, le cas échéant, 30 et 40, permet de passer l'ensemble mobilier entre les différentes configurations d'agencement de ces meubles.

**[0025]** Quelles que soient les spécificités des configurations d'agencement, telles que les configurations d'agencement illustrées aux figures 4 à 8 qui sont détaillées un peu plus bas, l'ensemble mobilier comprend, à titre optionnel mais préférentiel, des pièces de liaison 60 qui sont conçues pour retenir assemblés deux des meubles de l'ensemble mobilier de manière réversible. L'une de ces pièces de liaison est représentée seule sur la figure 3.

**[0026]** Dans la forme de réalisation considérée sur les figures, et comme bien visible sur la figure 3, chaque pièce de liaison 60 comprend deux ailes planes 61 qui

présentent chacune une forme allongée ayant une longueur J. Les deux ailes planes 61 sont agencées en regard l'une de l'autre, en étant parallèles l'une à l'autre et distantes l'une de l'autre avec un écartement K. La longueur J et l'écartement K sont liés à l'épaisseur E précitée par les relations suivantes :

$$[\text{Math 5}] J = 2E,$$

et

$$[\text{Math 6}] K = E.$$

**[0027]** De plus, les deux ailes planes 61 sont reliées l'une à l'autre par une entretoise 62 de la pièce de liaison 60. Cette entretoise 62 s'étend perpendiculairement aux ailes planes 61 et est située sensiblement à mi-distance des extrémités de chaque aile plane, opposées l'une à l'autre suivant la longueur de l'aile plane.

**[0028]** En service, c'est-à-dire lorsque la pièce de liaison 60 est utilisée pour retenir assemblés deux des meubles de l'ensemble mobilier de manière réversible, les ailes planes 61 permettent ainsi de recevoir entre elles de manière ajustée, sur un côté de l'entretoise 62, une portion du bord libre de n'importe laquelle des quatre parois planes d'un des meubles de l'ensemble mobilier, et de recevoir également entre elles de manière ajustée, sur l'autre côté de l'entretoise 62, une portion du bord libre de n'importe laquelle des quatre parois planes d'un autre des meubles de l'ensemble mobilier. Chaque pièce de liaison 60 bloque ainsi, le cas échéant par coïncement, le positionnement relatif des deux meubles retenus par la pièce de liaison.

**[0029]** En variantes non représentées, d'autres formes de réalisation que la forme de réalisation qui vient d'être décrite sont envisageables pour chacune des pièces de liaison 60 du moment qu'elles assurent matériellement une certaine retenue relative entre les meubles assemblés par accolement au sein de l'ensemble mobilier.

**[0030]** Sur la figure 4, l'ensemble mobilier, référencé 100, ne comporte que deux meubles, à savoir les meubles 10 et 20. Ces meubles 10 et 20 sont assemblés de manière que :

- le côté terminal 10F de l'enveloppe du meuble 10 est agencé parallèlement contre le côté terminal 20F de l'enveloppe du meuble 20, et
- le côté frontal 10C de l'enveloppe du meuble 10 et le côté frontal 20C de l'enveloppe du meuble 20 s'étendent à l'horizontale, en étant tournés vers le sol.

**[0031]** La configuration d'agencement des meubles 10 et 20, qui en résulte pour l'ensemble mobilier 100 fait que le sous-volume 10W du meuble 10 et le sous-volume 20W du meuble 20 sont mis en communication l'un avec

l'autre et forment conjointement un grand volume qui est fermé sur tous ses côtés, sauf celui tourné vers le haut, comme bien visible sur la figure 4. Ce grand volume peut notamment servir de bac de rangement temporaire ou d'installation pour des jouets.

**[0032]** L'assemblage des meubles 10 et 20 au sein de l'ensemble mobilier 100 est avantageusement sécurisé par les pièces de liaison 60, dont une bloque en position l'une avec l'autre la paroi plane 11 du meuble 10 et la paroi plane 22 du meuble 20, et dont une autre bloque en position l'une avec l'autre la paroi plane 12 du meuble 10 et la paroi plane 21 du meuble 20, comme bien visible sur la figure 4.

**[0033]** Sur la figure 5, l'ensemble mobilier, référencé 200, ne comporte que deux meubles, à savoir les meubles 10 et 20. Ces meubles 10 et 20 sont assemblés de manière que :

- le côté frontal 10D de l'enveloppe du meuble 10 est agencé parallèlement contre le côté frontal 20D de l'enveloppe du meuble 20, et
- le côté terminal 10F de l'enveloppe du meuble 10 et le côté terminal 20E de l'enveloppe du meuble 20 s'étendent chacun à l'horizontale et sont alignés l'un avec l'autre, en étant tournés vers le sol.

**[0034]** La configuration d'assemblage des meubles 10 et 20, qui en résulte pour l'ensemble mobilier 200 s'apparente à un pupitre d'écolier, associant une table et une chaise. Au sein de l'ensemble mobilier 200, le meuble 10 est utilisé en tant que table dont le plan de travail est constitué par la paroi plane 14, tandis que le meuble 20 est utilisé en tant que chaise dont l'assise est constituée par la paroi plane 24.

**[0035]** Sur la figure 6, l'ensemble mobilier, référencé 300, ne comporte que deux meubles, à savoir les meubles 10 et 20. Ces meubles 10 et 20 sont assemblés de manière que :

- le côté frontal 10D de l'enveloppe du meuble 10 est agencé parallèlement contre le côté terminal 20F de l'enveloppe du meuble 20,
- le côté latéral 10B de l'enveloppe du meuble 10 et le côté frontal 20D de l'enveloppe du meuble 20 s'étendent chacun à la verticale et sont alignés l'un avec l'autre, et
- le côté terminal 10 F de l'enveloppe du meuble 10 et le côté latéral 20 A de l'enveloppe du meuble 20 s'étendent chacun à l'horizontale et sont alignés l'un avec l'autre, en étant tournés vers le sol.

**[0036]** La configuration d'agencement des meubles 10 et 20, qui en résulte pour l'ensemble mobilier 300 fait que l'accès, pour un enfant, au sous-volume 10W du meuble 10 nécessite de passer par le sous-volume 20W du meuble 20. On notera que l'essentiel du sous-volume 10W et la totalité du sous-volume 20W ne sont pas directement visibles sur la figure 6, eu égard à l'angle d'obser-

vation de cette dernière, de sorte que les références 10W et 20W ne sont pas reportées sur la figure 6, mais se déduisent des autres figures où ces références apparaissent. On comprend que le sous-volume 10W du meuble 10 peut être utilisé, dans le cadre de jeux d'enfants, comme un recoin ou une cachette difficile d'accès, l'ensemble mobilier 300 s'apparentant ainsi à un « mini-labyrinthe ».

**[0037]** Sur la figure 7, l'ensemble mobilier, qui est référencé 400, comporte quatre meubles, à savoir les meubles 10, 20, 30 et 40. Ces meubles 10, 20, 30 et 40 sont assemblés de manière que :

- le côté terminal 10E de l'enveloppe du meuble 10 est agencé parallèlement contre le côté terminal 20F de l'enveloppe du meuble 20,
- le côté terminal 20E de l'enveloppe du meuble 20 est agencé parallèlement contre le côté terminal 30F de l'enveloppe du meuble 30,
- le côté terminal 30E de l'enveloppe du meuble 30 est agencé parallèlement contre le côté terminal 40F de l'enveloppe du meuble 40, et
- les côtés frontaux respectifs 10C, 20C, 30C et 40C des enveloppes des meubles 10, 20, 30 et 40 sont alignés les uns avec les autres, en s'étendant à l'horizontale et en étant tournés vers le sol.

**[0038]** La configuration d'agencement des meubles 10 à 40, qui en résulte pour l'ensemble mobilier 400 s'apparente à une chenille ou un train, ayant trois places se succédant à l'horizontale pour, par exemple, trois enfants, à savoir une première place constituée de la réunion des sous-volumes 10V et 20W, une deuxième place constituée de la réunion des sous-volumes 20V et 30W, et une troisième place constituée de la réunion des sous-volumes 30V et 40W.

**[0039]** L'assemblage des meubles 10 à 40 au sein de l'ensemble mobilier 400 est avantageusement sécurisé par les pièces de liaison 60, comme bien visible sur la figure 7.

**[0040]** Sur la figure 8, l'ensemble mobilier, qui est référencé 500, est identique à l'ensemble mobilier 400, à la seule différence que l'alignement des côtés frontaux respectifs 10C, 20C, 30C et 40C des enveloppes des meubles 10 à 40 ne s'étend pas à l'horizontale, mais s'étend à la verticale, en étant par exemple adossé à un mur. La configuration d'agencement des meubles 10 à 40, qui en résulte pour l'ensemble du mobilier 500 s'apparente à une échelle pour enfants, dont les traverses sont respectivement constituées par les parois planes 14, 24, 34 et 44 des meubles 10 à 40.

**[0041]** Les différentes configurations d'agencement qui sont respectivement illustrées aux figures 4 à 8 ne sont que des exemples des multiples configurations d'agencement dans lesquelles l'ensemble mobilier réunissant deux ou davantage d'exemplaires du meuble 10 peut être passé. Au travers de ces différentes configurations d'agencement, l'ensemble mobilier met à profit la forme et les proportions spécifiques de la structure du

meuble 10, ce qui stimule le développement psychomoteur des enfants, en particulier leur motricité générale, leur force physique, leur imagination, leur concentration, etc.

## Revendications

### 1. Meuble (10), notamment pour enfant,

lequel meuble définit une enveloppe parallélépipédique rectangle qui :

- présente une hauteur H, une largeur L et une profondeur P telles que

$$L = \frac{2}{3}H \text{ et } P = \frac{1}{2}H,$$

- a des premier et deuxième côtés (10A, 20A) parallèles, qui sont opposés l'un à l'autre suivant ladite largeur,
- a des troisième et quatrième côtés (10C, 10C,) parallèles, qui sont opposés l'un à l'autre suivant ladite profondeur, et
- a des cinquième et sixième côtés (10E, 10F) parallèles, qui sont opposés l'un à l'autre suivant ladite hauteur,

lequel meuble comporte :

- des première, deuxième et troisième parois planes (11, 12, 13) qui ferment respectivement les premier, deuxième et troisième côtés (10A, 10B, 10C) de l'enveloppe, et
- une quatrième paroi plane (14) qui :

- est parallèle aux cinquième et sixième côtés de l'enveloppe, en étant écartée du cinquième côté avec une distance D telle que  $D = H - L$ ,
- suivant ladite largeur, s'étend de la première paroi plane (11) à la deuxième paroi plane (12), et
- suivant ladite profondeur, s'étend de la troisième paroi plane (13) au quatrième côté (10D) de l'enveloppe,

et dans lequel les quatrième, cinquième et sixième côtés (10D, 10E, 10F) de l'enveloppe sont ouverts.

### 2. Meuble suivant la revendication 1, la hauteur H est comprise entre 49 et 59 cm.

### 3. Meuble suivant l'une des revendications 1 ou 2, dans lequel les première, deuxième troisième et quatrième parois planes (11, 12, 13, 14) présentent sensiblement une même épaisseur E qui est telle que

$$0,02H \leq E \leq 0,06H.$$

### 4. Ensemble mobilier (100 ; 200 ; 300 ; 400 ; 500), notamment pour enfant, comprenant au moins deux meubles (10, 20, 30, 40), qui sont conformes à l'une quelconque des revendications précédentes et qui sont assemblés, en étant accolés les uns aux autres, de manière à pouvoir passer l'ensemble mobilier entre différentes configurations d'agencement des meubles.

### 5. Ensemble mobilier suivant la revendication 4, dans lequel l'ensemble mobilier (100 ; 400 ; 500) comprend en outre des pièces de liaison (60) qui sont adaptées pour retenir assemblés deux des meubles (10, 20, 30, 40) de manière réversible.

### 6. Ensemble mobilier suivant la revendication 5 prise en combinaison avec la revendication 3, dans lequel chaque pièce de liaison (60) comprend deux ailes planes (61) qui :

- présentent une forme allongée ayant une longueur J telle que  $J = 2E$ ,
- sont agencées en regard l'une de l'autre, en étant parallèles l'une à l'autre et distantes l'une de l'autre avec un écartement K tel que  $K = E$ , et
- sont reliées l'une à l'autre par une entretoise (62) de la pièce de liaison, laquelle entretoise s'étend perpendiculairement aux ailes planes et est située sensiblement à mi-distance des extrémités de chaque aile plane, opposées l'une à l'autre suivant la longueur de l'aile plane.

### 7. Ensemble mobilier suivant l'une quelconque des revendications 4 à 6, dans lequel l'ensemble mobilier (100) ne comporte que deux meubles (10, 20) qui sont assemblés de manière que :

- le sixième côté (10F) de l'enveloppe d'un premier (10) des deux meubles est agencé parallèlement contre le sixième côté (20F) de l'enveloppe du second meuble (20), et
- les troisième côtés respectifs (10C, 20C) des enveloppes des premier et second meubles s'étendent à l'horizontale, en étant tournés vers le sol.

### 8. Ensemble mobilier suivant l'une quelconque des revendications 4 à 6, dans lequel l'ensemble mobilier (200) ne comprend que deux meubles (10, 20) qui sont assemblés de manière que :

- le quatrième côté (10D) de l'enveloppe d'un premier (10) des deux meubles est agencé parallèlement contre le quatrième côté (20D) de l'enveloppe du second meuble (20), et
- le sixième côté (10F) de l'enveloppe du premier

meuble et le cinquième côté (20E) de l'enveloppe du second meuble s'étendent chacun à l'horizontale et sont alignés l'un avec l'autre, en étant tournés vers le sol.

5

9. Ensemble mobilier suivant l'une quelconque des revendications 4 à 6, dans lequel l'ensemble mobilier (300) ne comporte que deux meubles (10, 20) qui sont assemblés de manière que :

10

- le quatrième côté (10D) de l'enveloppe d'un premier (10) des deux meubles est agencé parallèlement contre le sixième côté (20F) de l'enveloppe du second meuble (20),

- le deuxième côté (10B) de l'enveloppe du premier meuble et le quatrième côté (20D) de l'enveloppe du second meuble s'étendent chacun à la verticale et de manière sont alignés l'un avec l'autre, et

15

- le sixième côté (16F) de l'enveloppe du premier meuble et le premier côté (20A) de l'enveloppe du second meuble s'étendent chacun à l'horizontale et sont alignés l'un avec l'autre, en étant tournés vers le sol.

20

25

10. Ensemble mobilier suivant l'une quelconque des revendications 4 à 6, dans lequel l'ensemble mobilier (400 ; 500) comporte au moins trois meubles (10, 20, 30, 40) qui sont assemblés de manière que :

30

- le cinquième côté (10E) de l'enveloppe d'un premier (10) des meubles est agencé parallèlement contre le sixième côté (20F) de l'enveloppe d'un deuxième (20) des meubles,

- le cinquième côté (20E) de l'enveloppe du deuxième meuble est agencé parallèlement contre le sixième côté (30F) de l'enveloppe d'un troisième (30) des meubles, et

35

- les troisièmes côtés respectifs (10C, 20C, 30C, 40C) des enveloppes des meubles sont alignés les uns avec les autres, en s'étendant soit à l'horizontale, en étant tournés vers le sol, soit à la verticale.

40

45

50

55

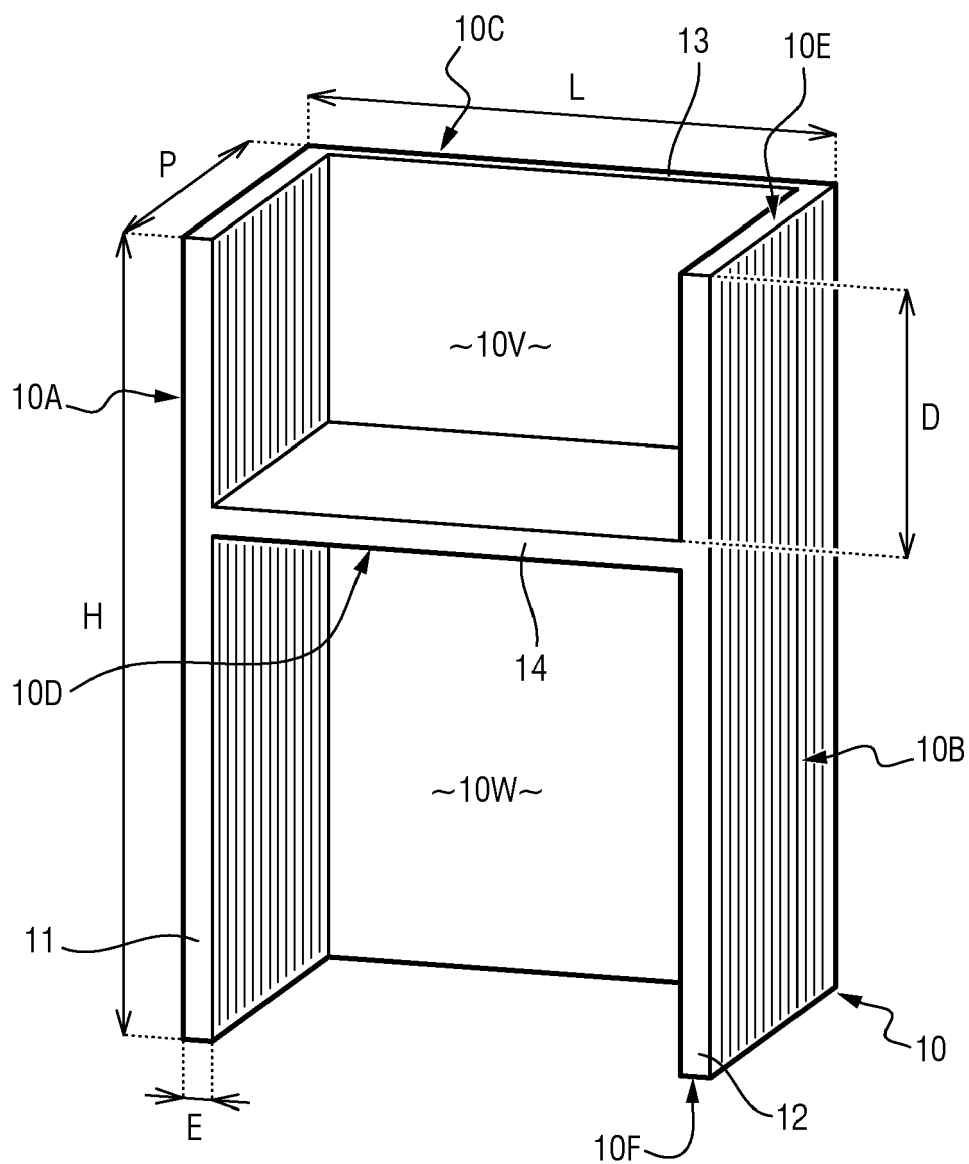


FIG.1

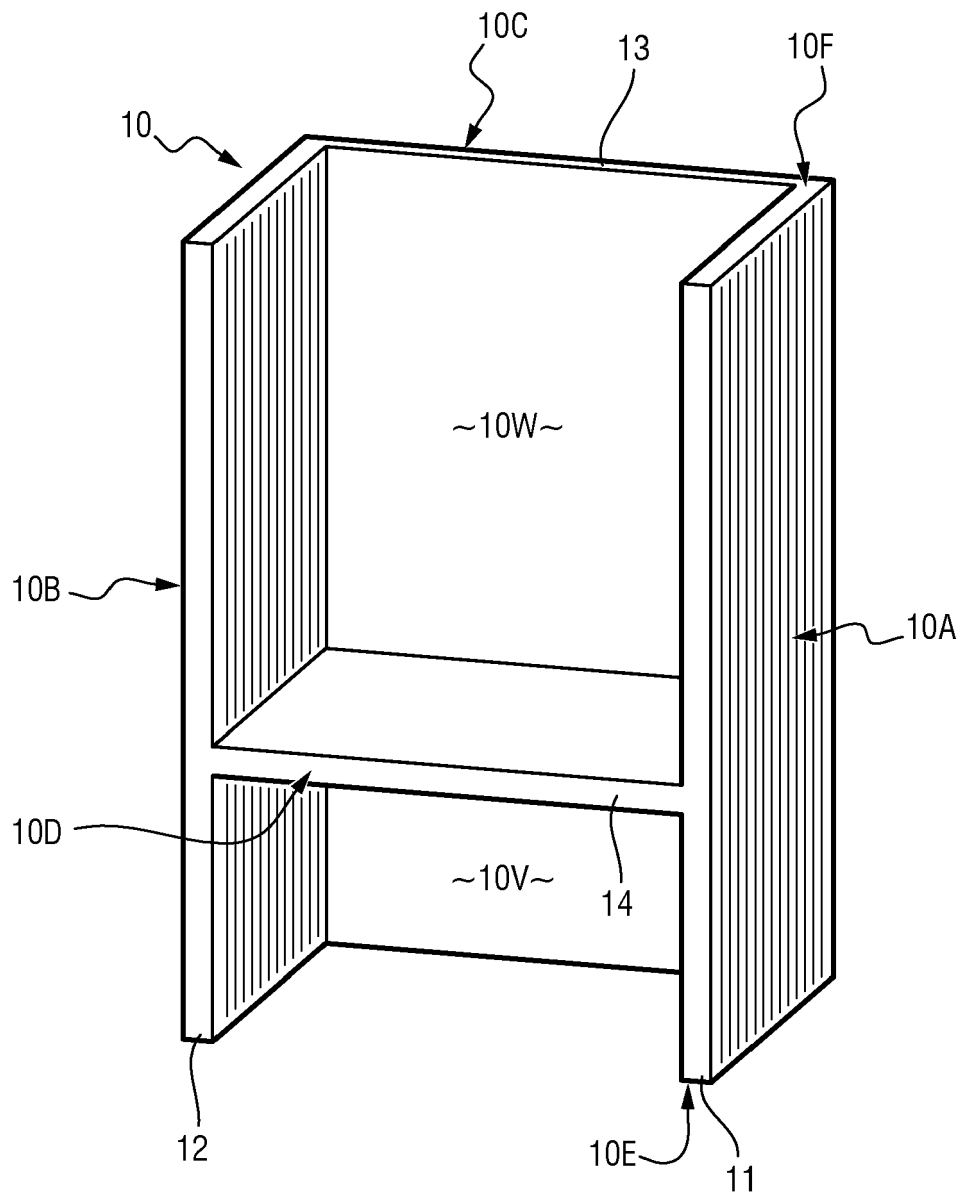


FIG.2

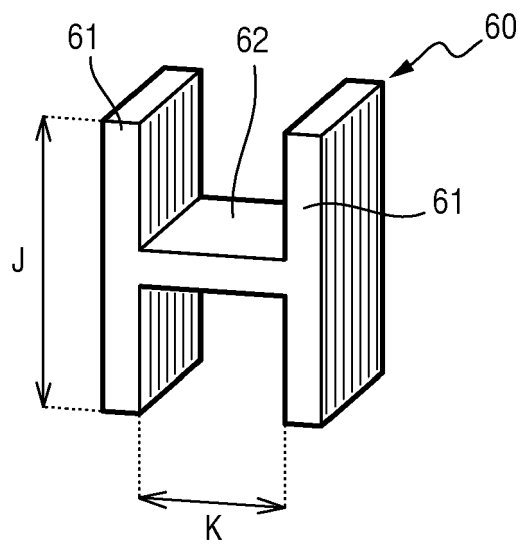


FIG.3

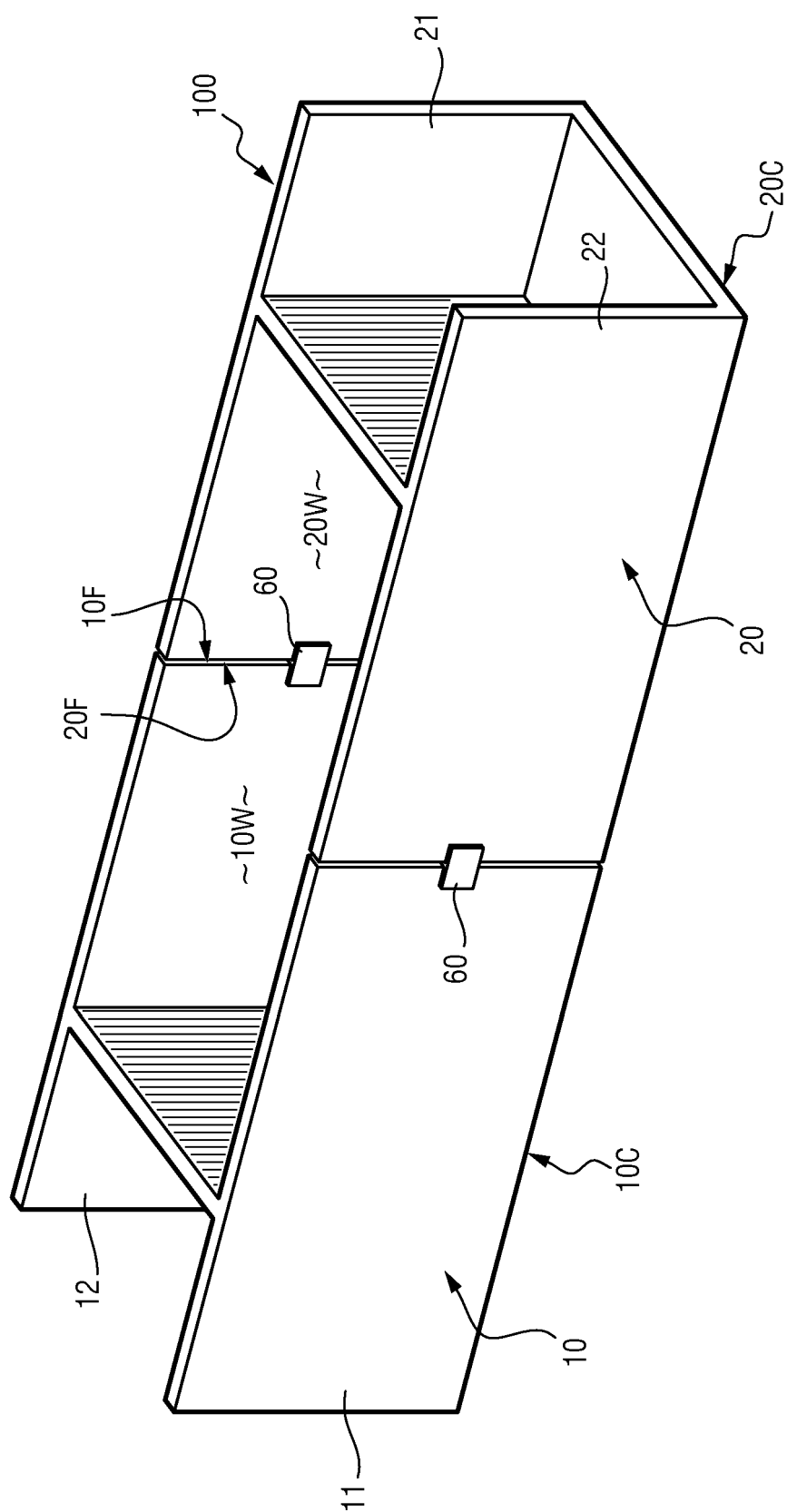


FIG. 4

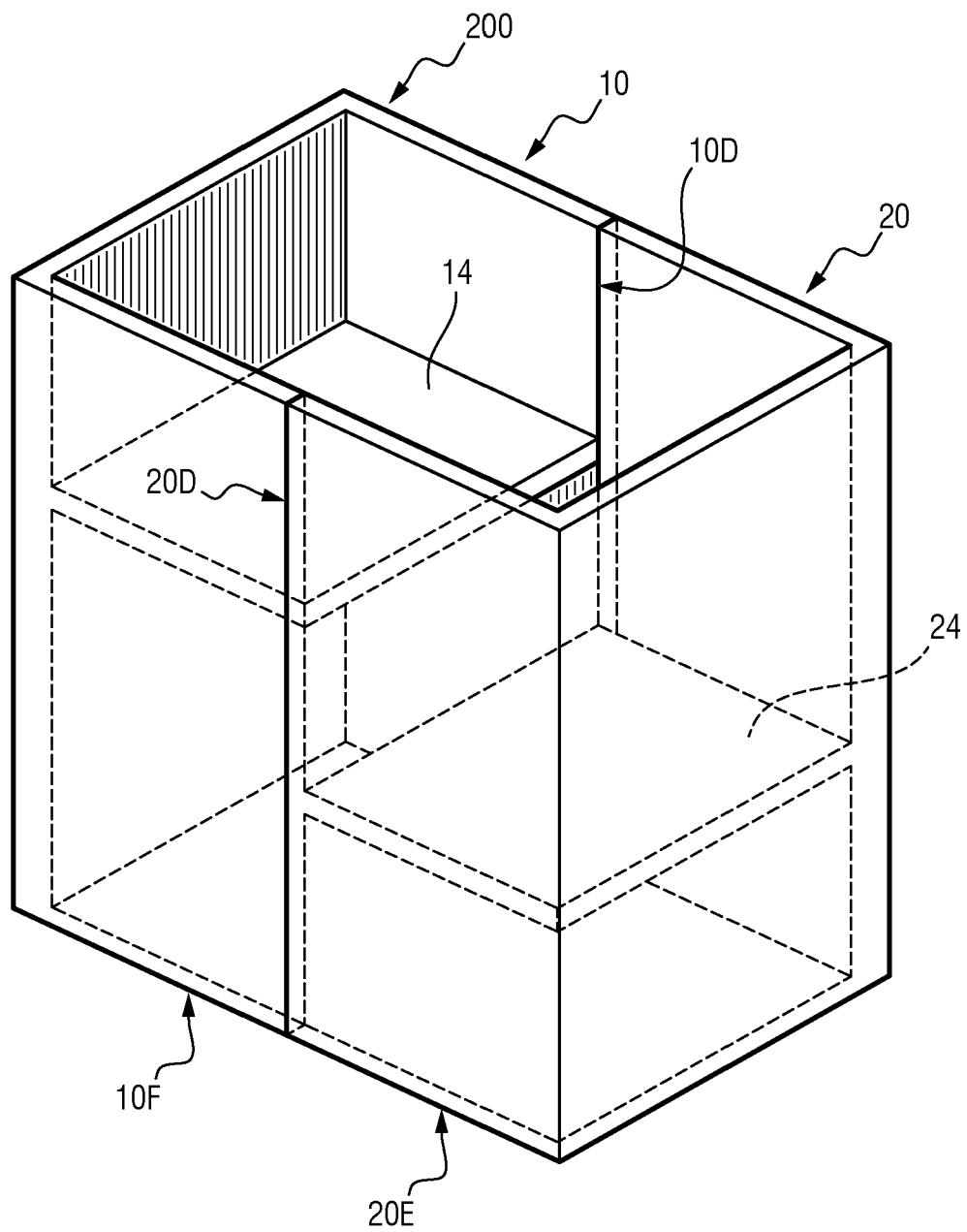
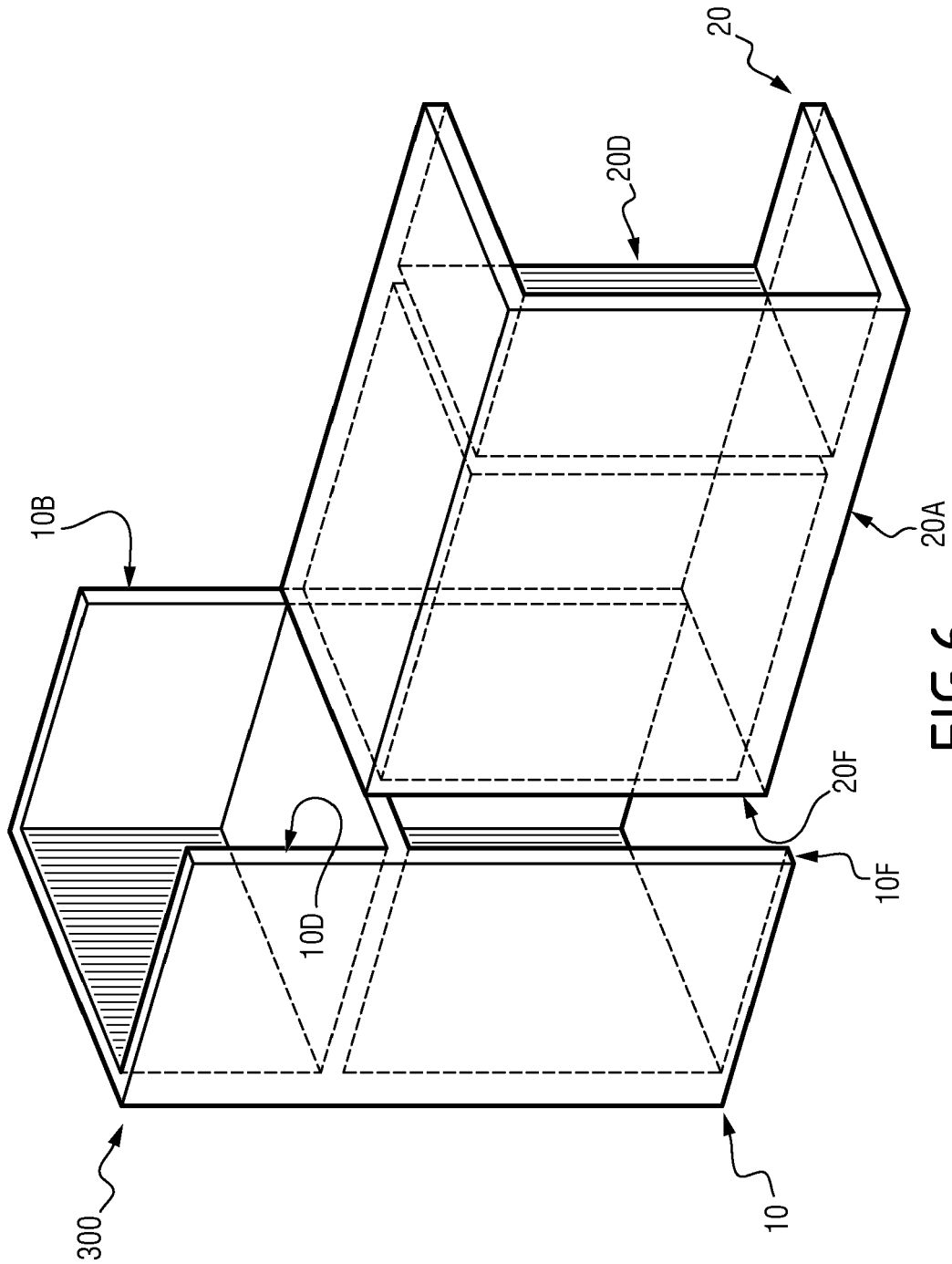


FIG.5



**FIG. 6**

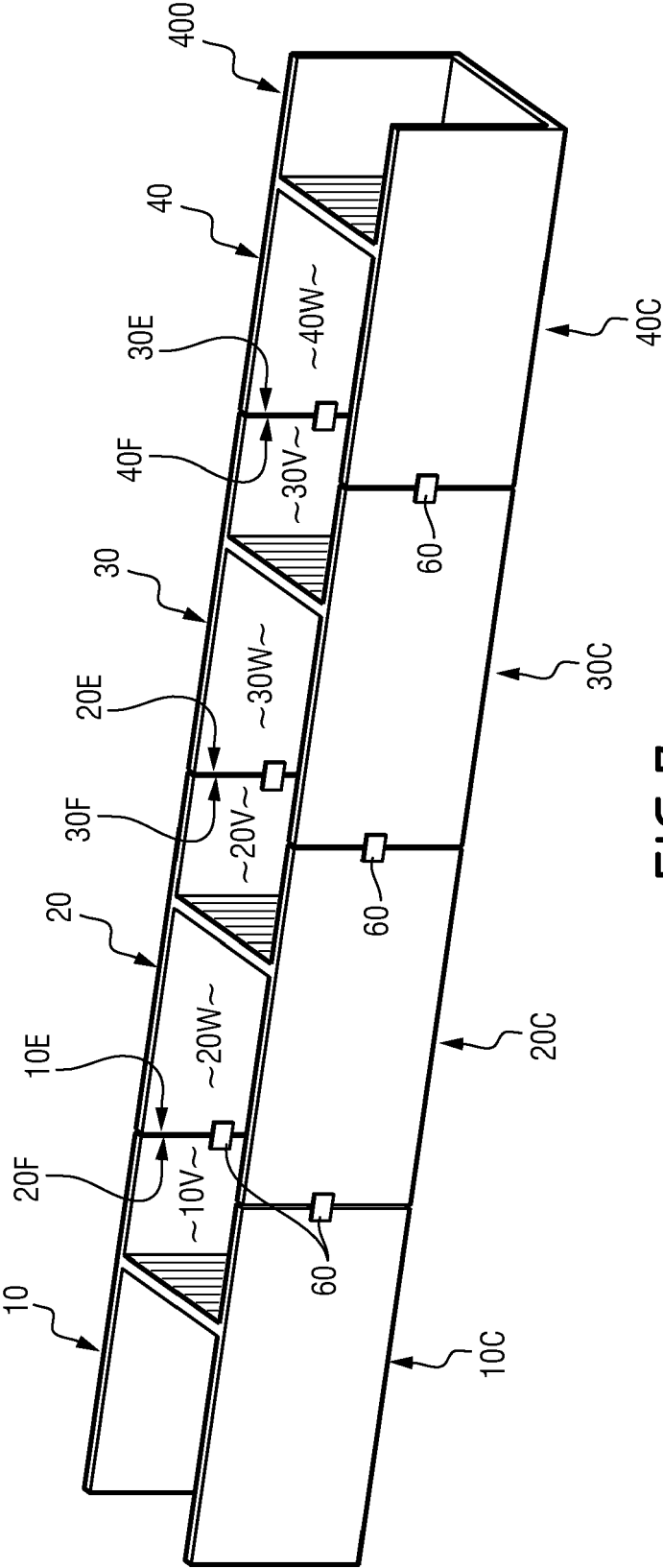


FIG. 7

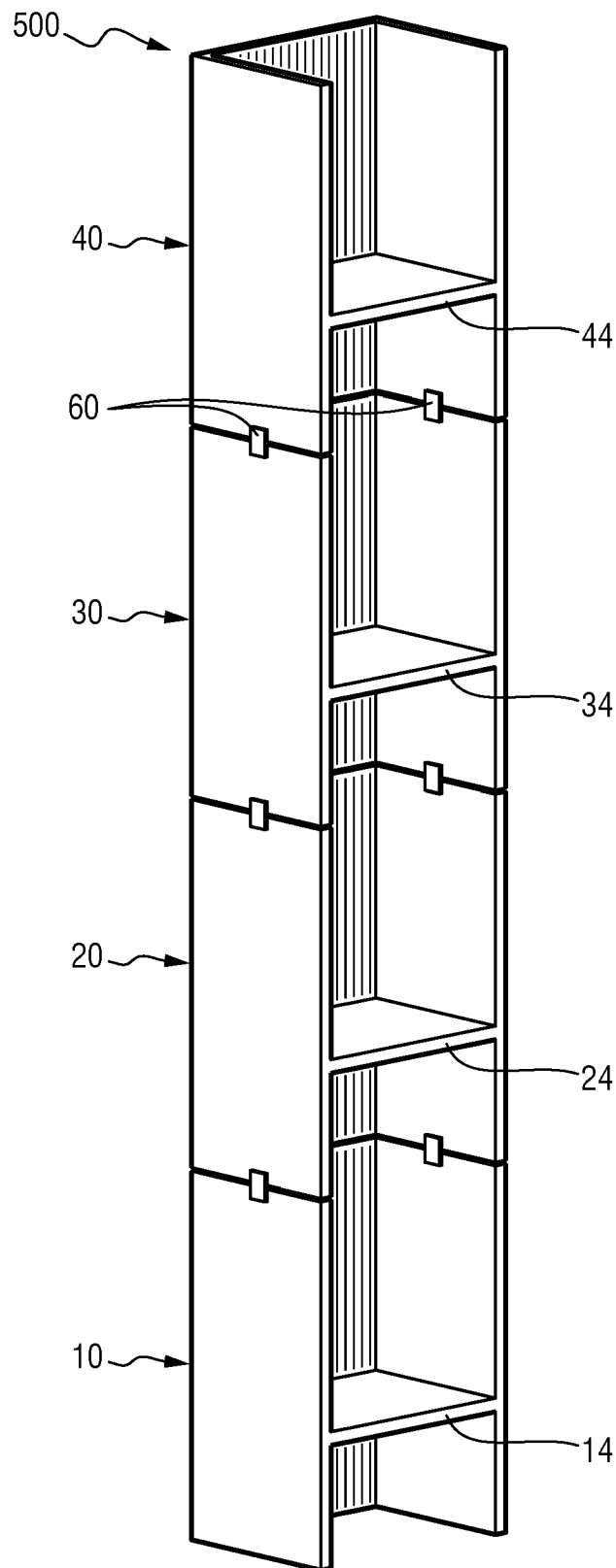


FIG. 8



## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 22 17 0754

## DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

| Catégorie                                                                                                                                                                                                                              | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes                                                     | Revendication concernée                                                                                                                                                                                                                                            | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| X,D                                                                                                                                                                                                                                    | EP 2 625 986 A1 (PINTORE ISA [IT];<br>CONDORELLI ALESSANDRO [IT])<br>14 août 2013 (2013-08-14)                                      | 1-5, 7-10                                                                                                                                                                                                                                                          | INV.<br>A47D11/00<br>A47D13/00          |
| A                                                                                                                                                                                                                                      | * alinéas [0009] - [0011]; revendications<br>1,2, 10; figures *<br>* lignes 30-36, alinéa 7 *                                       | 6                                                                                                                                                                                                                                                                  | A47B47/00<br>A47B87/00<br>A47B87/02     |
| X,D                                                                                                                                                                                                                                    | DE 20 2013 011496 U1 (WOBSER GUNTHER [DE])<br>27 février 2014 (2014-02-27)<br>* alinéa [0031]; figures 1,3 *                        | 1,2                                                                                                                                                                                                                                                                |                                         |
| X,D                                                                                                                                                                                                                                    | DD 96 395 A1 (WEIGELT)<br>20 mars 1973 (1973-03-20)<br>* le document en entier *                                                    | 1                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                         |
| A                                                                                                                                                                                                                                      | KR 101 392 000 B1 (LIVING PARADISE CO LTD<br>[KR]) 7 mai 2014 (2014-05-07)<br>* see fig. 1 (b) and Fig. 6 (122);<br>figures 1b, 6 * | 1,4-6                                                                                                                                                                                                                                                              |                                         |
|                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                    | DOMAINES TECHNIQUES<br>RECHERCHES (IPC) |
|                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                    | A47D<br>A47B                            |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                         |
| Lieu de la recherche                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                     | Date d'achèvement de la recherche                                                                                                                                                                                                                                  | Examineur                               |
| La Haye                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                     | 19 août 2022                                                                                                                                                                                                                                                       | Amghar, Norddin                         |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                     | T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la<br>date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                         |
| X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un<br>autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire |                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                         |

EPO FORM 1503 03:82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 22 17 0754

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

19-08-2022

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) | Date de<br>publication |
|-------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| <b>EP 2625986 A1</b>                            | <b>14-08-2013</b>      | <b>EP 2625986 A1</b>                    | <b>14-08-2013</b>      |
|                                                 |                        | <b>IT FI20120007 U1</b>                 | <b>11-08-2013</b>      |
| <b>DE 202013011496 U1</b>                       | <b>27-02-2014</b>      | <b>DE 202013011496 U1</b>               | <b>27-02-2014</b>      |
|                                                 |                        | <b>EP 3089619 A1</b>                    | <b>09-11-2016</b>      |
|                                                 |                        | <b>US 2017188703 A1</b>                 | <b>06-07-2017</b>      |
|                                                 |                        | <b>WO 2015101412 A1</b>                 | <b>09-07-2015</b>      |
| <b>DD 96395 A1</b>                              | <b>20-03-1973</b>      | <b>AUCUN</b>                            |                        |
| <b>KR 101392000 B1</b>                          | <b>07-05-2014</b>      | <b>AUCUN</b>                            |                        |

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- EP 2625968 A [0004]
- DE 202013011496 [0004]
- DD 96395 [0004]